

Comment avez-vous connu notre établissement ?

- Internet
- Journaux
- Par mon établissement
- CIO ou autres organismes
- Autres :.....

Signature du candidat :

Signature des parents :

PIECES A ENVOYER POUR L'ETUDE DU DOSSIER

- Un CV avec :
 - Nom, prénom, date de naissance, situation de famille
 - Adresse complète, numéro de téléphone (fixe et mobile)
 - Niveau scolaire
 - Parcours de formation : classe, établissement fréquentés, années
 - Parcours professionnel (le cas échéant) ou stages effectués
- La photocopie des bulletins scolaires des 2 dernières années scolarisées
- Photocopie (s) du (des) diplôme(s) obtenu(s)
- Remplir les informations à l'intérieur du dossier ci joint
- La photocopie de la carte d'identité recto-verso de l'apprenti
- La photocopie de la Carte Vitale
- La photo d'identité collée sur la première page

L'admission sera validée si le dossier est complet et si l'apprenti a conclu un contrat avec un maître d'apprentissage

Après étude de votre dossier, vous recevrez une lettre de confirmation d'inscription suspensive à l'obtention du diplôme minimum requis et à la signature du contrat d'apprentissage. Ensuite, un dossier d'inscription complet vous sera envoyé (Listes des fournitures, date et heure de rentrée, planning de la formation, liste des pièces administratives...)

L'apprentissage

Qu'est-ce que le contrat d'apprentissage ?

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail. De ce fait, il est soumis à la réglementation du travail et notamment au code du travail et à la convention collective régissant la branche professionnelle de la pharmacie d'officine

Qui peut être apprenti(e) ?

Tout jeune âgé de moins de vingt-cinq ans au moment de la conclusion du contrat et ayant le niveau minimum requis pour suivre la formation choisie.

Quelle est la durée ?

1 ans, contrat renouvelable une fois, si l'objectif n'a pas pu être atteint.

Comment se déroule la formation ?

L'enseignement général et professionnel est assuré en partie par l'unité de formation et en partie par l'entreprise selon un rythme défini à l'avance

Statut et rémunération de l'apprenti au 1^{er} janvier 2016

Le jeune apprenti a un statut de salarié et bénéficie des mêmes avantages que les autres salariés de l'entreprise. Le temps de travail légal est de 35 h (sauf exception réglementaire).

Salaires	1 ^{ère} année
Mineur*	374,62 € (25% du SMIC)
De 18 à 20 ans	614,37 € (41% du SMIC)
21 ans et plus	794,19 € (53% du SMIC ou du minimum conventionnel)

Frais

L'unité de formation demande une participation aux frais du matériel de laboratoire, qui sera répartie entre les apprentis et le maître d'apprentissage.

Formation	Participation de l'apprenti	Participation de l'employeur
Préparateur en parfum, cosmétique et arôme	200 € par année Soit 25 € par mois	550 € Payable par trimestre ou en totalité